



# Concertation & co-construction "Place de l'innovation urbaine"

## Note de présentation

### Résumé

Dans le cadre des 10 ans du Plan ville durable en février 2020, Julien Denormandie, Ministre chargé de la ville et du logement et Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, ont annoncé dix mesures dessinant une nouvelle feuille de route pour construire une ville plus durable. Cette feuille de route du grand plan « Ville durable » s'articule autour de 3 axes : accélérer la transition en faveur de l'aménagement urbain durable, accompagner les acteurs et dynamiques locales et conforter le modèle français de la ville durable et le porter à l'international. L'une des mesures envisagées de l'axe « accompagner les acteurs et dynamiques locales », est de « **rapprocher l'innovation des territoires via une plateforme d'open innovation** ». Ce nouveau service numérique porte l'ambition de favoriser et d'accélérer la mise en relation d'entreprises innovantes et laboratoires de recherche avec les acteurs territoriaux publics et privés, afin de leur permettre de développer, expérimenter et déployer de nouveaux projets innovants pour la fabrique de la ville.

Afin d'identifier les besoins des parties prenantes et définir quels pourraient être les outils nécessaires au développement, à l'expérimentation et au déploiement de projets innovants sur les territoires, le pôle de compétitivité Cap Digital, en étroite collaboration avec la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN - Ministère de la Transition écologique et Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales) et avec le Cerema, propose une vaste **démarche de concertation et coconstruction impliquant l'ensemble des acteurs de l'innovation urbaine**. Cette démarche, intitulée « Place de l'innovation urbaine », capitalise ainsi sur l'intelligence collective pour mettre en commun les besoins, freins, opportunités, solutions et expérimentations, avec toute la communauté des acteurs de l'innovation urbaine.





## Le contexte

Ce grand plan « Ville durable » vise à repenser la fabrique de la ville et à accompagner tous les territoires dans l'aménagement de villes sobres en carbone à l'horizon 2050, et solidaires. Il s'inscrit dans la continuité et les succès des précédentes initiatives gouvernementales pour adapter nos villes au changement climatique, atténuer ses effets et répondre aux enjeux de solidarité et de cohésion des territoires, notamment les initiatives phares du Plan Ville durable lancé en 2009 dans le cadre du Grenelle de l'environnement que sont les démarches EcoQuartier et ÉcoCité qui ont permis de faire émerger des pratiques exemplaires et innovantes à l'échelle du quartier et de l'agglomération, suivies en 2016 par l'appel à projet Démonstrateur industriel pour la ville durable (DIVD).

Ce nouveau Plan ville durable est adossé à trois initiatives qui doivent permettre l'émergence de projets innovants et l'accélération de leur expérimentation et de leur déploiement :

### France Ville Durable

L'objectif est de fédérer les acteurs concernés (État, collectivités territoriales, entreprises, associations) au travers d'une nouvelle instance « France Ville durable » issue de la fusion du réseau Vivapolis et de l'Institut de la Ville Durable. Cette instance a pour ambition d'apporter un appui aux projets innovants, d'organiser la diffusion et la promotion des expériences et savoir-faire français en matière de Ville durable. Elle accompagnera les acteurs au travers de groupes de travail et de formations, et valorisera les projets locaux. Son activité se développera tant en France qu'à l'international.

### Le LAB2051

Héritier direct de la démarche ÉcoCité et des DIVD, le LAB2051 est conçu comme un incubateur de projets innovants à haute ambition environnementale et sociale, dans un cadre partenarial, avec le soutien du MTES et du MCTRCT. L'activité du LAB2051 porte sur la résolution de problèmes concrets et opérationnels, rencontrés par des collectivités et leurs groupements ou par des porteurs de projets, grâce à l'intelligence collective réunie autour des freins à lever. La capitalisation des travaux du LAB2051 visera à l'essaimage des solutions innovantes à tous les territoires.

4 Ateliers du LAB2051 sont d'ores et déjà lancés sur la massification de la construction bois, l'autoconsommation collective à l'échelle du quartier, l'habitat transitoire et la création d'un référentiel commun pour les outils de modélisation à l'échelle du bâtiment (BIM) et de la ville (CIM).

### La plateforme d'open innovation urbaine

Cette plateforme d'open innovation pourrait mettre en relation des innovateurs (grandes entreprises, PME/TPE, organismes de recherche), avec des aménageurs et collectivités en recherche de solutions innovantes ou qui seraient candidats pour proposer un territoire d'expérimentation de solutions innovantes. L'objectif de cette plateforme serait de  **rapprocher les territoires de l'écosystème d'innovation urbaine**.

Pour cadrer le besoin et définir quels pourraient être les outils à mettre en place, une phase de concertation et coconstruction portée par Cap Digital et associant la DGALN et le Cerema est lancée au second semestre 2020. Cette alliance inédite doit permettre d'engager toutes les parties prenantes, dans leur diversité, au sein d'un projet concret : le partage des besoins et des freins à lever, afin de définir le cadre et les outils nécessaires au développement, à l'expérimentation et au déploiement de projets innovants sur les territoires.





# La démarche de concertation et coconstruction autour du projet de plateforme d'open innovation urbaine

Cette démarche de concertation et coconstruction autour du projet de plateforme d'open innovation urbaine, impliquant largement les acteurs publics et privés de la fabrique de la ville, est une initiative portée par le pôle de compétitivité Cap Digital, en association avec la DGALN et le Cerema.

## Le pôle de compétitivité Cap Digital

Premier collectif d'innovateurs du numérique et de la transition écologique d'Europe, Cap Digital réunit plus de 1000 structures innovantes (start-up, PME, grandes entreprises, laboratoires de recherche, collectivités et investisseurs). Créé en 2006, Cap Digital a intégré en 2018 le pôle de compétitivité Advancity afin de répondre aux grands défis posés par le développement urbain et les enjeux de société qui l'accompagnent. Depuis janvier 2019, Cap Digital anime des « Urban Camps », ces groupes de travail réunissent les adhérents ville durable de Cap Digital qui innovent sur ces secteurs pour permettre l'émergence de projets structurants. Cap Digital est également partenaire du projet Territoire d'innovation de la Région Île-de-France « Construire au futur, habiter le futur » et est partenaire de deux projets européens d'envergure à la croisée de la transformation numérique et de la transition écologique : MAKING CITY et AI4CITIES.

<https://www.capdigital.com/ville-numerique-et-durable-nos-actions-et-nos-succes/>

## Le Cerema

Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité, l'aménagement et la construction publique) est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Il développe des relations étroites avec les collectivités territoriales. Le Cerema intervient notamment sur les sujets de ville intelligente et d'innovations urbaines. Il a réalisé l'évaluation d'une partie des projets d'ÉcoQuartiers soumis à la labellisation, la capitalisation des expériences et innovations déployées, et contribue à la construction de référentiels (Référentiel EcoQuartier, RVD, Label VDI...).

<https://www.cerema.fr/fr/activites/ville-strategies-urbaines/villes-quartiers-durables/ville-intelligente-ecocites-innovations-urbaines>

## La Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)

La DGALN élabore, anime et évalue les politiques de l'urbanisme, de la construction, du logement, des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des substances minérales non énergétiques. Elle est organisée autour de deux directions qui œuvrent de façon concomitante en faveur du cadre de vie : la Direction de l'eau et de la biodiversité et la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP). La DHUP porte notamment le label ÉcoQuartier, la démarche ÉcoCités et le Plan nature en ville issues du Plan ville durable de 2009, l'appel à projets DIVD et les Ateliers de territoires.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/direction-generale-lamenagement-du-logement-et-nature-dgaln>





## Les objectifs de la démarche de concertation et coconstruction

La démarche de concertation et coconstruction, intitulée « Place de l'innovation urbaine », vise à **penser collectivement les outils et méthodologies permettant la mise en relation des collectivités et leurs groupements et autres acheteurs d'innovation urbaine avec les PME, start-up, grandes entreprises et laboratoires qui proposent des solutions innovantes pour concevoir, réaliser et gérer la ville, en répondant notamment à trois enjeux du développement urbain durable :**

- La sobriété dans la consommation en énergie et en ressources naturelles.
- La résilience des systèmes et des organisations urbaines et territoriales pour faire face aux aléas de toute nature : phénomènes météorologiques (inondations, canicules), risques sanitaires (épidémies, pollution), risques sociaux (mouvements sociaux, terrorisme, cybercriminalité...).
- L'inclusion sociale, avec l'ambition de renforcer la cohésion des territoires.

L'objectif de cette concertation est de permettre la convergence des analyses et points de vue de tous les acteurs de l'innovation urbaine autour d'un projet concret qui pourra, en fonction des enseignements de la concertation, aboutir à la mise en place de nouveaux outils pour :

- Accélérer le déploiement des solutions urbaines innovantes proposées par les entreprises ou développées par les laboratoires de recherche.
- Faciliter leur intégration dans les projets urbains portés par les acteurs territoriaux publics et privés.

Le champ des thématiques couvertes à vocation à être très large et pourra être resserré au fil de la démarche de concertation.

Cette démarche de concertation et coconstruction repose sur une plateforme d'intelligence collective en ligne (**place-innovation-urbaine**) et sur une série d'ateliers en (télé)présentiel sur l'ensemble du territoire. Elle se déroulera tout au long du second semestre 2020. Son caractère élargi ; sa dimension horizontale et concertée qui donne voix à tous les acteurs territoriaux innovants ; et sa volonté de développer une culture de l'innovation « *bottom-up* », proche des territoires, sont des prérequis essentiels pour assurer le succès du projet et permettre par la suite le déploiement d'outils coconstruits par leurs utilisateurs.

## Les cibles de la démarche de concertation et coconstruction

La démarche de concertation et coconstruction vise à réunir des parties prenantes toutes impliquées dans le vaste champ de l'innovation urbaine. Pour permettre des échanges fructueux et le partage de tous les besoins, freins, opportunités et solutions potentielles, deux catégories de publics cibles ont été identifiés :

- Les « **innovateurs** » : Grandes entreprises, PME, TPE, pôles de compétitivité, start-up et laboratoires de recherche.
- Les « **maîtres d'ouvrage** » **publics ou privés de projets urbains de toute nature** : bâtiments et habitat, transition énergétique, nature en ville, environnement et ressources naturelles, espace public et mobilité, bien-être en ville, prévention des risques et résilience, etc.





## La gouvernance de la démarche de concertation et coconstruction

La réalisation de la démarche de concertation, la gestion des actions à engager et la modération et l'animation des communautés ciblées sont placées sous la responsabilité de Cap Digital.

Un **Comité directeur** a été mis en place par Cap Digital, il intègre dans un premier temps la DGALN et le Cerema.

La conduite de la concertation est effectuée par Cap Digital, avec l'appui des partenaires de la démarche (30 acteurs privés et publics) réunis au sein d'un **Comité opérationnel**.

Ce Comité opérationnel participera à la gouvernance de la démarche de concertation et coconstruction, et délègue des ressources afin de :

- 1) Contribuer à la coordination des actions de communication et éditorialisation.
- 2) Participer aux ateliers de coconstruction du projet de plateforme d'open innovation.
- 3) Mobiliser les acteurs à engager dans la concertation.
- 4) Alimenter les débats sur le site web de concertation numérique.
- 5) Analyser les échanges et formaliser les recommandations et enseignements qui en seront issus.

## Une démarche on & off line

Cette démarche de concertation et coconstruction sera conduite en ligne, pendant tout le second semestre 2020, ainsi qu'au travers de plusieurs ateliers sur l'ensemble du territoire :

→ **La concertation numérique** repose sur le logiciel d'intelligence collective à grande échelle Assembl, proposé par la société de conseil **Bluenove**. (Bluenove apportera son expertise d'éditorialisation et de scénarisation de la concertation dans la phase de cadrage du projet, ainsi que la solution technique sur laquelle s'appuiera le site web de concertation).

→ **Une douzaine d'ateliers** seront organisés en régions et à Paris par **le Cerema et Cap Digital**, entre septembre et décembre 2020, auprès de panels territoriaux et d'un panel national issu du Comité opérationnel.

Un plan de communication est en cours d'élaboration, avec des relais presse et plusieurs actions envisagées dans des événements à venir comme, entre autres, La Semaine européenne du développement durable fin septembre 2020, SIIViM et Innova'ter en octobre, le Salon des Maires et des collectivités locales en novembre.





## Calendrier de la démarche de concertation

Fin juin 2020 :	Première réunion du Comité opérationnel (en visioconférence).
Juillet-août-début septembre :	Préparation du site web de concertation numérique (ouverture de la « Place de l'innovation urbaine » aux seuls membres du Comité opérationnel à ce stade).
Fin septembre :	Lancement de la concertation. 1ère phase de la démarche de concertation numérique centrée sur « les besoins » autour de l'innovation urbaine (les difficultés ou problématiques rencontrées, pour tester, démontrer, déployer, intégrer des innovations dans les projets urbains).
1er octobre :	Événement de lancement de la plateforme de concertation à l'occasion de la Semaine européenne du développement durable, premiers ateliers, et annonce du lancement des phases suivantes.
Octobre :	Phase 2 de la démarche de concertation centrée sur « les outils numériques » pouvant répondre aux besoins exprimés.
Novembre :	Phase 3 de la démarche de concertation sur « les fonctionnalités » d'une possible plateforme de l'open innovation urbaine.
En parallèle de fin septembre à mi-novembre :	7 ateliers avec des acteurs locaux organisés et animés par le Cerema dans plusieurs grandes collectivités (l'atelier à Paris-Ile-de-France sera organisé et animé par Cap Digital), et 4 ateliers de coconstruction avec les membres du Comité opérationnel.
1ère quinzaine de décembre :	Restitution de l'ensemble de la démarche on & off line et partage au sein du Comité opérationnel des livrables prévus.

## Les référents du projet

### CAP DIGITAL

Olivier Jonas

olivier.jonas@capdigital.com

01 64 43 60 95

### DGALN (MTES/MCTRCT)

Jean-Marie Quéméner

jean-marie.quemener@developpement-durable.gouv.fr

01 40 81 37 23

### CEREMA

Olivier Bachelard

olivier.bachelard@cerema.fr

04 72 74 58 11





Place de l'Innovation Urbaine

place-innovation-urbaine.fr

# Comité opérationnel



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

